

« A&P PARTICIPATIONS »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 595 200,00 Euros
Siège social : 111, Avenue des Pyrénées – Résidence Gavarnie
33140 VILLENAVE-D'ORNON

R.C.S. : BORDEAUX 891 623 290

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE 09 DECEMBRE 2025**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2025** faisant ressortir un **bénéfice** de **46 724,35** Euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce résultat, de la façon suivante :

- Au compte « **Autres Réserves** », pour un montant de **3 867,35** Euros.
- Le solde, **à titre de dividendes**, pour un montant de **42 857,00** Euros, répartis entre les associés au prorata de leur participation dans le capital.

Les revenus distribués à titre de dividendes sont mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

DocuSigned by:
William Buret
D4400F93B443413...

Désignation de l'entreprise		SAS A & P PARTICIPATIONS		111 Avenue DES PYRENEES		Néant	
Adresse de l'entreprise		RESIDENCE GAVARNIE		33140 VILLENAVE D'ORNON			
SIRET		8 9 1 6 2 3 2 9 0 0 0 0 2 2		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		30062025	
				Exercice N-1 clos le		30062024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	26 990	030		26 990	
	Immobilisations financières* (1)	040	664 948	042		664 948	693 590
	Total I (5)	044	691 938	048		691 938	693 590
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072		074			496
	Valeurs mobilières de placement	080	55 000	082		55 000	
	Disponibilités	084	10 218	086		10 218	15 320
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	65 218	098		65 218	15 817
	Total général (I + II)	110	757 155	112		757 155	709 406
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		595 200		595 200	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		59 520		59 520	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		53 753		20 898	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		46 724		32 855	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		755 198		708 473	
Provisions pour risques et charges Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		600		600	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		1 017		333	
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175		341			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		1 958		933		
Total général (I + II + III)		180		757 155		709 406	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	49 125	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	68 929	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer
au 30/06/2025

Libellé	Montant
QP FRAIS ET CHARGES DIV PROTECTION PLURIEL	156
QP FRAIS ET CHARGES DIV SERIA PATRIMOINE	2 000
Totalisation	2 156

2033B - Divers à déduire
au 30/06/2025

Libellé	Montant
DIVIDENDES - PROTECTION PLURIEL	3 120
DIVIDENDES - SERIA PATRIMOINE	40 000
Totalisation	43 120

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)											Désignation de l'entreprise : SAS A & P PARTICIPATIONS											Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406													
		Autres		410		412		414		416													
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426													
		Constructions		430		432		434		436													
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446													
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456													
		Matériel de transport		460		462	26 990	464		466	26 990												
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476													
		Immobilisations financières		480	693 590	482	41 939	484	70 581	486	664 948												
		TOTAL		490	693 590	492	68 929	494	70 581	496	691 938												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
		Fonds commercial		495		497		498		499													
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516													
		Constructions		520		522		524		526													
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536													
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546													
		Matériel de transport		550		552		554		556													
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566													
		TOTAL		570		572		574		576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5													
		6		7		8		9		10													
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																		
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme																	
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧															
1																							
2																							
3																							
4																							
5																							
6																							
7																							
8																							
9																							
10																							
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589														
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595															
TOTAL					596	585	597	599															

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SAS A & P PARTICIPATIONS</u>						Néant ☒ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)							982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés							983		
Déficits reportables							984		
Déficits de l'exercice							860		
Total des déficits restant à reporter							870		
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A & P PARTICIPATIONS			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01072024		et clos le : 30062025		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376			
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	9 391		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106	9 391		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	4 429		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	4 429		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	4 962	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	01/07/2024	160	30/06/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186			

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD